



Préfecture de l'Ariège

LE MAS D'AZIL

Fiche Communale d'information risques et sols
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du

9 février 2006

mis à jour le

03/06/19

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui ☒

non ☐

approuvé

date

12 mai 2005

aléas

**Inondation, Inondation
crue torrentielle,
Mouvements de terrain,**

Les documents de référence sont :

note de présentation PPR

Consultable sur Internet ☐

Consultable sur Internet ☐

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui ☐

non ☒

effet

effet

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ☐

Consultable sur Internet ☐

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte
zone **5**

Moyenne
zone **4**

Modérée
zone **3** ☒

Faible
zone **2**

Très faible
Zone **1**

5. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

Pas de PPRm dans le département de l'Ariège

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du code de l'environnement sont :

arrêté préfectoral du 15 mars 2019

Consultable sur internet*

☒

pièces jointes

7. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Se référer à la cartographie du PPR.

8. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : **3 juin 2019**

Le préfet de département